

Décision

Générale

colonial

Décision n° 718 24/06/1947

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

TEXTE INTÉGRAL

Les nommés Osman Ali et Hoch Hared sont engagés en qualité de gardiens, 1er échelon, à solde journalière, au Centre d'estivage de l'Arta, pour compter du 19 juin 1947, en remplacement de Abdi Galillé et Mahmoud Ali, licenciés.